

VOLAILLES - PALMIPÈDES

FORMATION OBLIGATOIRE OUI NON

BIOSÉCURITÉ EN ÉLEVAGE DE VOLAILLES / PALMIPÈDES

OBJECTIFS

- > Prendre conscience de l'importance de la prévention des maladies infectieuses (dont l'IAHP)
- > Être capable de concevoir et gérer un plan de biosécurité
- > Être capable de mettre en œuvre les bonnes pratiques d'hygiène

INTERVENANTS

Formateur vétérinaire exerçant en aviculture formé à la pédagogie.

DATES(S) / LIEU / HORAIRES

- > 21 février 2025 dans le 40, courant avril dans le 32 (date à confirmer)
- > dans le 40, Salle de la mairie d'Amou 40330 Amou
- > dans le 32 Socsa Elevage 13 av Jean Mermoz 32300 Mirande
- > 9h00 à 12h30 et 13h30 à 17h00

Siège

INTERFACE ELEVAGE

 57 route de Samadet
64410 Arzacq-Arraziguet
 interface-elevage.com

Responsable de formation, gérante de la société

 Christine MEYMERIT
 06 30 49 54 43
 interface.elevage@orange.fr

Accueil téléphonique, assistante de formation, contact pour inscription

 Emilie LARRAS
 07 88 72 62 28
 formation.interface.elevage@gmail.com

BIOSÉCURITÉ EN ÉLEVAGE DE VOLAILLES / PALMIPÈDES

VOLAILLES - PALMIPÈDES

PROGRAMME

> **Prendre conscience de l'importance de la prévention des maladies infectieuses (dont l'IAHP) et comprendre les risques liés à la propagation des agents infectieux :**

• **Connaissance des bases scientifiques des pathologies infectieuses**
: caractéristiques des germes, vecteurs de diffusion

> **Être capable de concevoir et gérer un plan de biosécurité :**

• **Les mesures d'hygiène prévues dans l'arrêté Biosécurité du 29/09/2021** : zonage, gestion des flux...

• **Le plan de biosécurité** : son organisation, les documents à conserver et à mettre à jour, les enregistrements à réaliser (traçabilité)

> **Être capable de mettre en œuvre les bonnes pratiques d'hygiène :**

• **Plan de nettoyage et de désinfection**

• **Utilisation des barrières sanitaires**

L'attestation de formation du référent biosécurité transmise après formation devra être jointe au Plan de Biosécurité

DURÉE

1 JOUR
(7 HEURES)

PUBLIC

ELEVEURS OU SALARIÉS
EN ÉLEVAGE DE
VOLAILLES / PALMIPÈDES

PRÉ-REQUIS

AUCUN

PÉDAGOGIE

MÉTHODE PARTICIPATIVE
ET ACTIVE, ANALYSE DE
SITUATION, EXERCICES
SUR ÉTUDE DE CAS,
ÉCHANGES
D'EXPÉRIENCE

EVALUATION DES ACQUIS

QUIZ EN DÉBUT DE
SESSION, EXERCICES DE
MISE EN SITUATION
SPÉCIFIQUE À CHAQUE
EXPLOITATION EN FIN DE
SESSION

COÛT PÉDAGOGIQUE

• AGRICULTEUR :
163,33€ HT PAR
PERSONNE ET PAR JOUR
SOIT 196€ TTC PRIS EN
CHARGE PAR VIVEA
• SALARIÉ AGRICOLE :
196€ HT PAR PERSONNE
ET PAR JOUR SOIT
235,20€ TTC PRIS EN
CHARGE PAR L'OPCO
OCAPIAT.
• POUR LES AUTRES
OPCO, NOUS
CONSULTER

Pour réussir votre formation, notre organisme est en capacité d'adapter ses prestations aux éventuelles situations de handicap, temporaires ou permanentes. Une prise de contact est effectuée en amont afin d'étudier ensemble les possibilités d'accueil dans les meilleures conditions.

Indicateurs de performances : 95% de taux de satisfaction globale, 96% de taux de conformité sur les objectifs pédagogiques annoncés, 650 bénéficiaires en 2024.

Les conditions générales d'utilisation (CGU) sont disponibles sur demande et sur notre site internet.